



Allo? Allo? Mme la directrice, Dites-moi, dites-moi où est passé vot'coeur?

(Petit air « connu »)

Une nouvelle fois réunis en Assemblée Générale, les personnels syndiqués et non-syndiqués du SPIP du Calvados déplorent l'absence de considération de la Direction de l'Administration Pénitentiaire malgré l'ampleur incontestable du mouvement de protestation dans les SPIP. Il n'y a manifestement personne au bout du fil... Et cela dure longtemps, très longtemps...

Comme elle tient ses engagements, l'AG a donc décidé de poursuivre et d'amplifier le mouvement. Elle maintient les modalités déjà votées :

- communication continue de la mobilisation auprès des parlementaires et des magistrats,
- mention dans chaque rapport de la phrase suivante : « La filière insertion et probation a été exclue d'avancées « historiques » (recrutement, revalorisation statutaires et indemnitaires) accordées récemment aux personnels de l'Administration Pénitentiaire dont elle fait pourtant partie. Le SPIP du Calvados sera en mouvement jusqu'à ce que les personnels obtiennent enfin la reconnaissance qui leur est due »,
- boycott des CPU, CAP et débats contradictoires en milieu fermé. L'AG tient à rappeler à toute fin utile que la présence des CPIP dans ses instances n'est nullement obligatoire. Les textes précisent en effet que le « SPIP est y représenté ».
- boycott des CPI et sessions collectives en milieu ouvert,
- refus de gérer les alarmes PSE.
- mention de la phrase concernant le mouvement en cours dans toute correspondance (mail, fax....),
- refus de remplir les onglets relatifs au respect des obligations sous APPI.

De plus, elle appelle à ce que le SPIP 14 rejoigne les cohortes nationales de SPIP « morts » chaque jeudi à compter du 7 avril 2016. Ce jour à 9H, chacun est cordialement invité au siège pour la réalisation d'une banderole signifiant notre mécontentement. Un barbecue sera organisé le midi pour échanger sur l'avenir, notamment sur les modalités de déplacement vers PARIS lors de la grande manifestation nationale du 10 mai. Le jeudi, chacun est appelé à une mise en sommeil de tout acte professionnel qui ne serait pas strictement obligatoire... La presse sera sensibilisée.

La prochaine AG se tiendra le 21 avril 2016 (12H30, pendant un barbecue...) pour faire évoluer les modalités d'action en fonction des réponses de notre administration.

« Vous avez demandé la DAP ? Ne quittez pas... » : Pas de problème ; notre détermination est sans faille !